



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 081-218101632-20250319-2025_DEL07-DE

S²LO

Séance du 19 MARS 2025

2025 / 01 / 07

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTEES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Jeudi 13 Mars 2025*

Date d'Affichage : *Jeudi 13 Mars 2025*

Secrétaire de Séance : *Elizabeth ORIVES*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
MONNIER Laurent par MAUREL Agnès
CHABBERT Cécile par ALBERT Corine
LAFONT Stéphanie par ROUQUETTE Françoise
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par PÉNÉLA Wilfried
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Constitution d'une convention de servitude et de mise à disposition avec ENEDIS / rue Général de Gaulle

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Société ENEDIS doit réaliser des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation de son réseau électrique de distribution publique et sollicite la Ville en vue de la constitution d'une convention de servitude afin d'y établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 100 mètres et

une convention de mise à disposition afin d'y établir la demeure, un poste de transformation, ainsi que tous ses accessoires, alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, sur la parcelle cadastrée section AS n°61, rue Général de Gaulle ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, un projet de convention de servitudes et de mise à disposition concernant la parcelle citée ci-dessus, a été établi entre la Ville et la Société ENEDIS, précisant les droits et obligations du propriétaire ;

CONSIDERANT qu'une indemnité unique et forfaitaire est prévue à hauteur de 75€ dans la convention de servitude et à hauteur de 375€ dans la convention de mise à disposition ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée lors de la réunion de la commission « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 12 Mars 2025 ;

DECIDE, après en avoir délibéré ;

- D'AUTORISER M. le Maire, à constituer une convention de servitudes ainsi qu'une convention de mise à disposition avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AS n°61, rue Général de Gaulle, avec une indemnité unique et forfaitaire à hauteur de 75€ pour la convention de servitude et à hauteur de 375€ pour la convention de mise à disposition ;
- D'APPROUVER les conventions ci-après annexées ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les conventions ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Elizabeth ORIVES



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication